

40,000 cartes
à signer

Quelque 40,000 syndiqués, membres d'environ 150 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



Vol. XXXII — No. 16

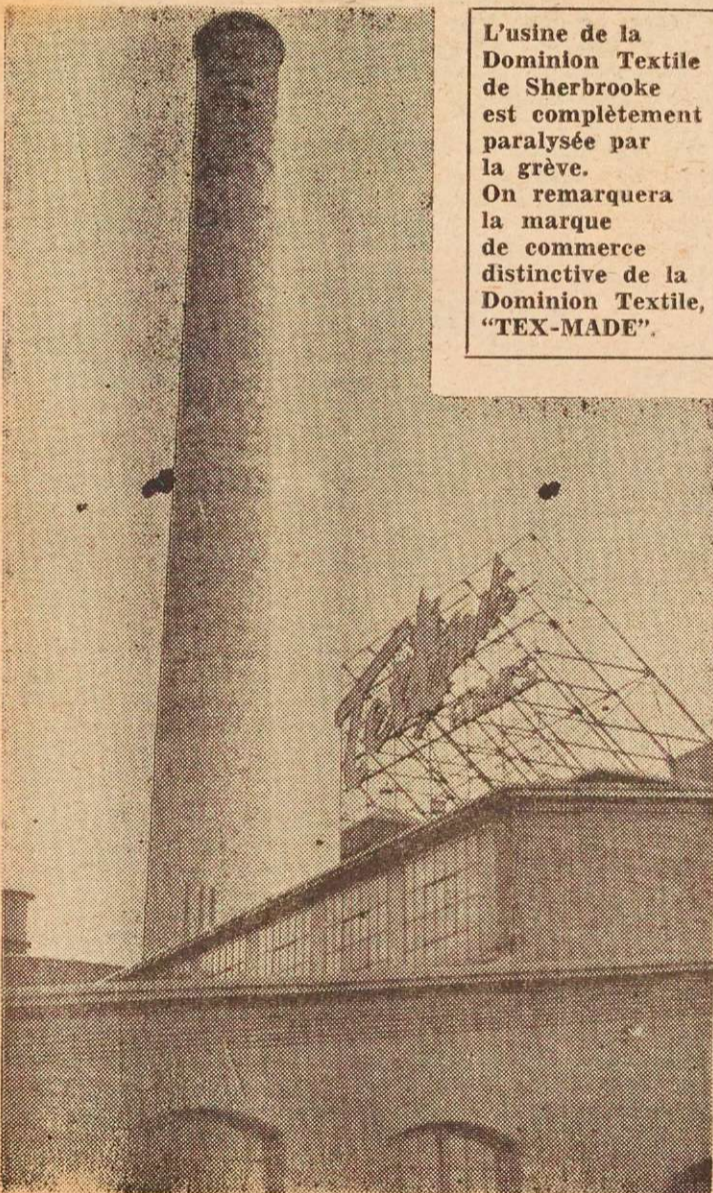
Ottawa, 18 mai 1956

Si vous avez
déménagé...

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

Le conflit du textile

4,000 tisserands en grève attendent les résultats de l'intervention de M. Barrette



L'usine de la Dominion Textile de Sherbrooke est complètement paralysée par la grève. On remarquera la marque de commerce distinctive de la Dominion Textile, "TEX-MADE".

Les demandes syndicales remises à la Dominion Textile par le ministre du Travail

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que l'hon. M. Barrette, ministre du Travail, a remis aux négociateurs de la Dominion Textile, les dernières propositions syndicales pour le règlement du conflit du textile.

Dans un télégramme adressé à M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, M. Barrette précise qu'il attend la réponse de la compagnie avant de convoquer les parties.

Vendredi dernier, quelque 900 employés de la Dominion Textile de Sherbrooke ont quitté le travail pour protester contre le congédiement d'un de leurs compagnons de travail congédié par la compagnie pour ne pas avoir voulu accepter une augmentation de tâche.

Le même phénomène s'était d'ailleurs produit à Magog, mardi dernier alors que 2,010 employés de la filature de la Dominion Textile de cette ville quittaient le travail par suite d'un désaccord entre les employés du département du pliage et les officiers de la compagnie sur les quantités de travail à fournir.

A Drummondville, les

(Suite à la page 2)

500,000 copies du journal "LE TRAVAIL" distribuées pendant les élections

Comme nous l'avons annoncé les semaines précédentes, le journal "LE TRAVAIL" publiera avant l'appel nominal qui aura lieu le 6 juin prochain, une édition spéciale consacrée aux revendications des travailleurs en général et de la CTCC en particulier auprès du gouvernement provincial.

Y compris notre édition régulière qui s'adresse à tous les membres de la CTCC, il est plus que probable que notre édition du 1er juin prochain sera de plus de 500,000 exemplaires qui seront distribués à travers la province, principalement dans les milieux urbains.

Le Bureau Confédéral de la CTCC a décidé de laisser aux soins des organismes locaux, soit les Conseils Centraux, les Comités d'Action Politique ou encore les syndicats locaux, de voir à la diffusion de cette édition spéciale dans le public en général et plus spécialement dans les milieux urbains.

Les organismes locaux pourront se charger eux-mêmes de cette distribution le jour de l'appel nominal, au cours des assemblées politiques ou encore organiser eux-mêmes des assemblées publiques au cours desquelles des orateurs expliqueront les demandes de la CTCC et où l'on pourra faire la distribution de ces exemplaires.

En d'autres centres, l'on pourra simplement faire la distribution de cette édition de porte en porte: ce travail pourra être fait par des bénévoles ou par des agences de distribution.

Il est à remarquer que le tout est facultatif mais que les organismes locaux qui s'occuperont de la diffusion de cette édition le feront à leurs frais. Le coût pour 1,000 copies du journal LE TRAVAIL pour distribution gratuite aux électeurs sera de \$10.00 le MILLE et devra être absorbé par les organismes qui prendront une telle initiative.

Se rappeler que toutes les commandes devront parvenir au journal LE TRAVAIL au plus tard, le 28 mai courant.

Le pipeline pancanadien

par Clifford A. Scotton

résumé et adaption d'une série de quatre articles — suite —

OTTAWA (POC) — Depuis l'esquisse du projet d'aménagement d'un gazoduc pancanadien, il s'est créé une forte division au sein de l'opinion publique sur l'opportunité de réaliser ce projet en ayant recours à l'état ou à l'entreprise privée. L'entreprise privée canadienne a prouvé qu'elle était incapable de mener ce projet à bonne fin. En effet, la Trans-Canada Pipe Lines a été dès ses débuts et elle est encore sous le contrôle d'intérêts américains. La décision à prendre était de faire construire le gazoduc par des financiers américains ou en confier la responsabilité à une corporation de la Couronne.

Le travail organisé, le parti CCF et plusieurs autres groupements nationaux ont suggéré la création d'une subsidiaire de la Couronne qui serait financée par tous les Canadiens et qui leur appartiendrait en propre. Cependant les dirigeants gouvernementaux ne l'entendent pas de cette oreille bien qu'en pratique le gouvernement fédéral financera la majeure partie de la construction du tronçon ouest du gazoduc. En effet, par arrêté ministériel ou autrement, le gouvernement libéral semble bien décidé à prêter 72 millions de dollars pour une période de 9 mois à la Trans-Canada Pipe Lines Limited, pour lui permettre d'entreprendre, dès le premier juillet, la construction du tronçon ouest.

Les propagandistes de la formation d'une succursale de la Couronne ne cessent de vanter les avantages de ce système. Le gazoduc serait la propriété des Canadiens, aussi leurs besoins seraient d'abord comblés, avant qu'on songe à exporter du gaz en dehors du pays. Les frais d'aménagement seraient beaucoup moins considérables si la construction du pipeline était entreprise sous la régie de l'Etat que par des intérêts privés. Par conséquent, le prix de vente du gaz aux consommateurs en serait réduit d'autant. De plus, la construction du gazoduc ne serait pas sujette, comme c'est le cas d'après les arrangements actuels à des décisions prises par Washington.

Même si le gouvernement canadien semble vouloir hâter le début des travaux, la construction du gazoduc n'en est pas moins liée en partie à la décision qui sera prise par la Commission fédérale américaine des services publics. Si cet organisme refuse à la Trans-Canada Pipe Lines Limited, la permission d'exporter du gaz canadien aux Etats-Unis, l'exploitation du gazoduc sera beaucoup moins intéressante pour les actionnaires de cette entreprise. Sans doute, à cette occasion, aurons-nous à encourir de nouveaux délais. Espérons que l'histoire nous donnera tort.

4,000 tisserands en grève...

(suite de la page 1)

quelque 1,200 employés de l'usine de la Dominion Textile de l'endroit ont quitté, le travail, comme on le sait, le 27 avril dernier pour protester contre le congédiement d'un délégué de département.

Les arrêts de travail à Sherbrooke et à Magog se sont produits au moment même où les dirigeants syndicaux rencontraient l'hon. M. Barrette, ministre du Travail dans le but de lui faire connaître les demandes essentielles qu'exigent les travailleurs pour la signature d'une convention collective de travail.

Pas de réponse

A l'assemblée de dimanche dernier à Sherbrooke, M. Armand Marquis, agent d'affaires de l'Association des Ouvriers du Textile de Sherbrooke, a expliqué à la nombreuse foule de grévistes qui se pressaient en la salle Ste-Jeanne d'Arc les démarches entreprises auprès de M. Barrette pour trouver une solution au problème textile.

Après une rencontre préliminaire entre MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, M. Archibald, représentant, à Dominion Textile et M. Antonio Barrette, ministre du Travail, mardi le 8 mai, les représentants syndicaux ont convenu de préparer la liste des amendements essentiels à la signature de l'entente.

Un mémoire contenant les demandes syndicales fut remis à M. Barrette, mercredi dernier, et ce dernier vient de révéler que le mémoire syndical a été remis à la compagnie et qu'il attend la réaction de cette dernière.

Les règlements de la grève

Au cours de l'assemblée des grévistes de dimanche dernier, sous la présidence de M. Albert Jacques, président du Syndicat, M. Raymond Gagnon, organisateur et directeur de la grève, a expliqué que le but principal de la réunion, c'était pour faire connaître aux grévistes les règlements qui seront en vigueur durant la grève pour que la discipline et le bon ordre règnent. Après avoir déclaré que la grève a été le fait d'un geste spontané des travailleurs vendredi dernier, il a ajouté que ces règlements n'avaient pu être communiqués aux grévistes avant l'assemblée de dimanche.

Il a demandé aux grévistes de garder leur sang-froid et de ne pas compromettre par des gestes irréfléchis les résultats de la grève. D'ici nouvel ordre, il y aura trois assemblées par semaine, les lundi, mercredi et vendredi à 9.00 a.m. à la salle Ste-Jeanne d'Arc.

Les piqueteurs se relèveront toutes les deux heures et le piquetage sera interdit aux femmes auxquelles on réserve de menus travaux de régie interne, vérification, correspondance, etc.

M. Gagnon a souligné que les grévistes ont actuellement la sympathie de l'opinion publique qui ne comprend pas qu'une compagnie comme la Dominion Textile ne traite pas mieux ses employés.

A Magog, comme à Sherbrooke, des équipes de piqueteurs gardaient les entrées de la filature et le moral de tous ceux que nous avons rencontrés est excellent. A Drummondville, les grévistes ont reçu à date de nombreuses marques de sympathie et d'encouragement. Soulignons le don de quelque 7,000 livres de viande par un particulier de l'endroit qui veut rester anonyme.

Conciliation entre Saguenay Terminals et le Syndicat des Débardeurs

Le Syndicat national des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! qui représente les employés payés à l'heure de Saguenay Terminals Limited, vient de demander au ministre fédéral du travail à Ottawa, l'intervention d'un conciliateur.

Ce syndicat a rencontré la compagnie à plusieurs reprises en négociations directes, mais il n'a pas réussi à s'entendre avec cette dernière. Plusieurs points en litige séparent les parties.

Pour résumer, disons que la compagnie désire signer une convention collective pour une autre année en conservant le texte actuel, sauf les modifications suivantes qu'elle est prête à accepter. D'abord, elle accepte de modifier les articles qui concernent les vacances des employés, elle consent à augmenter les primes pour la manipulation de certains cargaisons comme la soude, le bitume et le soufre. Elle accepte d'apporter une légère modification à la formule de retenue syndicale pour éviter qu'un employé mis à pied en décembre et rappelé au travail au mois d'avril suivant ait à signer une nouvelle formule, comme c'est le cas actuellement. Enfin, elle offre une augmentation générale des salaires de 5% rétroactive à l'ouverture de la saison de navigation à Port-Alfred le 2 avril dernier. Cela porterait le salaire du débardeur de \$1.50 à \$1.57.

Par ailleurs, le syndicat a demandé la signature d'une convention pour une durée de 20 mois, soit du 15 mai 1956 au 14 janvier 1958, afin de négocier en même temps que tous les autres syndicats de débardeurs au pays et pendant la saison morte.

Le syndicat a soumis une nouvelle rédaction des articles concernant l'ancienneté des employés et également de ceux ayant trait à la procédure de règlement des griefs. La compagnie refuse.

Le syndicat veut taux double du salaire pendant les heures de repas et taux et demi pour le travail de nuit comme cela existe dans de nombreux autres ports; la compagnie refuse. Le syndicat veut aussi une augmentation de salaires de \$0.40 l'heure peu importe que la compagnie maintienne le boni ou non. Or, celle-ci offre 5% d'augmentation

et tient au boni que les employés ne veulent pas.

De plus, ils demandent \$0.40 l'heure pour avoir un salaire de base de \$1.90 l'heure et encore ici ils se comparent aux autres débardeurs du pays dans les ports océaniques et aux employés de Saguenay Terminals ailleurs.

Ainsi, cette compagnie paie ses débardeurs à Montréal \$1.88 l'heure et elle paie en plus \$0.17 l'heure à chacun d'eux pour un plan de sécurité, ce qui fait \$2.05 l'heure.

A Halifax, Saguenay Terminals Limited payait en 1955 \$1.78 l'heure plus \$0.15 pour le plan de sécurité, ce qui faisait \$1.93 l'heure.

A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, Saguenay Terminals paie ses débardeurs \$1.88 l'heure plus \$0.17 l'heure pour le plan de sécurité, ce qui fait \$2.05 l'heure, comme à Montréal.

A Vancouver, le salaire en 1955 était de \$2.19 l'heure plus \$0.06 pour un plan de sécurité, ce qui fait \$2.25 l'heure.

Les débardeurs veulent aussi

apporter des amendements aux articles concernant les règlements du service continu et des vacances payées. Sur ce point, certaines questions séparent les parties, mais il y a lieu de penser qu'elles réussiront à trouver un terrain d'entente.

Le syndicat veut aussi mentionner dans la convention collective les conditions de travail actuelles et en inclure d'autres qui constitueraient des améliorations pour les débardeurs.

Enfin, le syndicat veut la formule Rand, c'est-à-dire une clause qui oblige tous les employés à payer au syndicat un montant égal à la cotisation syndicale. Le roulement de la main-d'œuvre et le caractère instable du travail sont tellement forts que cette mesure de sécurité syndicale est importante pour le syndicat.

D'ailleurs, Saguenay Terminals Limited accorde aux unions de débardeurs ailleurs, une sécurité syndicale aussi bonne que celle que le syndicat des débardeurs de Port-Alfred demande.

La Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure tiendra son congrès à Québec

La Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure tiendra cette année son congrès à Québec les 15, 16 et 17 juin prochain.

C'est ce que vient de nous communiquer le secrétaire de la Fédération, M. Eugène Rancourt en précisant que ce congrès coïncide avec le 25^e anniversaire de la fondation de la Fédération.

Les délibérations du congrès auront lieu dans les salles de l'édifice du Conseil Central de Québec au 155 est, boulevard Charest à Québec.

L'inscription des délégués se fera à 8 h. p.m., vendredi, le 15 juin et à 8 h. 30 p.m. du même soir, il y aura séance des comités spéciaux.

C'est le lendemain matin, samedi, le 16 juin à h. a.m., que se fera l'ouverture du congrès par une allocution du président de la Fédération, M. Adalbert April. Puis on fera l'étude des rapports du président, du secrétaire, du trésorier.

A 4 h. p.m., il y aura visite des

voûtes de Jean-Talon et réception officielle.

A 8 h. p.m., ce sera l'étude du rapport du comité de stratégie, puis une soirée récréative à partir de 10.00 h. p.m.

Le lendemain, dimanche, le 17 juin, après la messe qui aura lieu à 9 h. 30 à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, on continuera l'étude du rapport du trésorier.

A 12 h. 30, il y aura banquet au Château du Lac Beauport et le congrès prendra fin avec la dernière séance qui débutera à 2 h. 30 p.m. par l'étude des problèmes professionnels et la fin du feuillet des résolutions.

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie à Hull, les 25, 26 et 27 mai;

La Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré à la maison Montmorency, les 8, 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique, à Shawinigan, les 8 et 9 juin;

La Fédération des Services Hospitaliers à Joliette, les 8, 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire, à Saint-Jean, les 16, 17 et 18 juin;

La Fédération de la Métallurgie, à Shawinigan, les 27, 28, 29 et 30 juin;

La Fédération Nationale du Vêtement, à Victoriaville, les 28, 29, 30 juin et le 1^{er} juillet;

La Fédération Nationale Catholique des Employés de Commerce, à Chicoutimi, les 7, 8 et 9 juillet.

La Fédération du Bâtiment, à Saint-Jérôme, les 13 et 14 juillet.

La date des congrès des autres fédérations de la CTCC sera communiquée dans les prochaines éditions du journal LE TRAVAIL.



Dans la pulpe et le papier

Négociations post-arbitrales entamées chez Price Brothers

Les représentants des syndicats de la pulpe et du papier de Jonquière, Kénogami et Riverbend ont entamé la semaine dernière des négociations post-arbitrales avec Price Brothers & Company Ltd à la suite de la sentence arbitrale qu'un conseil d'arbitrage a rendue le 28 avril dernier. M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., dirige les négociations pour les trois syndicats susmentionnés.

Rappelons que les ouvriers désirent une augmentation générale des salaires de 10%, une hausse des primes d'équipe, un meilleur système de vacances, l'arbitrage des griefs avec sentence exécutoire dans tous les cas, l'atelier syndical comme mesure de sécurité syndicale.

Les syndicats veulent aussi des changements aux articles concernant les mises-à-pied, les réembauchages, les promotions et les transferts de même que l'élimination du travail du dimanche.

Les syndicats de la pulpe et du papier de Jonquière et de Kénogami ont fait aussi plusieurs demandes particulières pour certains groupes d'employés de ces deux moulins.

En face de ces demandes, la compagnie a offert une augmentation de 5% rétroactive au 1er mai 1955 et une légère hausse des primes d'équipe.

Elle a refusé d'accepter l'arbitrage de tous les griefs avec sentence exécutoire et elle refuse toujours (depuis plus de 10 ans) toute formule de sécurité syndicale.

Des différences persistent aussi sur la réduction des articles relatifs à l'ancienneté des travailleurs et quelques autres points.

Nous ne pouvons présumer du résultat des négociations post-arbitrales actuelles, toutefois nous souhaitons que les parties en viennent à un accord et espérons que la compagnie se rendra aux demandes bien justifiées de ses employés et des syndicats qui les représentent. Autrement, il est possible que l'on soit témoin sous peu d'un conflit dans les moulins Price Brothers.

LA SEMAINE

Convention avantageuse signée chez Dupuis Frères dès les négociations directes

Les augmentations de salaires varient de \$2.00 à \$10.00 par semaine - Nouvelle échelle de salaires acceptée - La formule Rand accordée

Le Syndicat national des Employés du Commerce de détail de Montréal, section Dupuis-Frères, vient de signer, pour une durée de deux années, une convention collective de travail des plus avantageuses pour les employés dont les augmentations de salaire varient de \$2.00 à \$10.00 par semaine.

Fait à souligner, les négociations se sont terminées au stade des négociations directes tant régnait un esprit compréhensif au cours des discussions. Si les discussions furent harmonieuses, elles furent très laborieuses car les représentants du Syndicat, dirigés par M. Gérard Picard, président géné-

ral de la CTCC et ceux de la maison Dupuis-Frères se sont rencontrés 15 fois avant de tomber d'accord sur les termes de la convention.

M. Marcel Lanouette, organisateur de la Fédération des Employés du Commerce déclare que la nouvelle convention outre d'être avantageuse pour les employés de Dupuis-Frères sera un bon instrument pour faire une organisation efficace parmi les employés de commerce dans la Métropole.

Le comité de négociations du Syndicat était composé comme suit: MM. Gérard Picard, président général de la CTCC, qui agissait comme négociateur; Marcel Lanouette, organisateur de la Fédération des Employés du Commerce et secrétaire du Syndicat; Jean Riopel, président du Syndicat; Maurice Rivard, président de la Section Dupuis Comptoir Postal; Henriette Laforest, trésorière de la Section Dupuis Magasin; Julien Burelle, vice-président du Syndicat; Denis Gaudette, directeur du Syndicat; Gérard Dubrûle et Hercule Michaud, directeurs à la Section Dupuis Comptoir Postal; J.-Albert Rousseau, ancien président et Paul Barbe.

La convention actuelle a été signée pour une durée de deux ans à compter de l'expiration de la dernière, le 28 janvier 1956.

Salaires

En matière de salaires voici les points essentiels qui ressortent de l'entente contractuelle:

1. Etablissement d'une échelle de salaire qui prévoit des augmentations statutaires jusqu'à 5 ans de service et reliée, quant aux vendeurs, à un taux de commission sur vente.

2. Augmentation des salaires individuels du 28 janvier 1956 rétroactivement à cette date.

A) Pour les assistants-gérants dans les départements de services: \$10.00 par semaine.

B) Pour les assistants-gérants dans les rayons de vente: de plus de 20 ans de service: \$8.00 par semaine; de plus de 10 ans de service: \$7.00 par semaine; de moins de 10 ans de service: \$6.00 par semaine. Ces derniers

bénéficient présentement d'un pourcentage de commission sur les ventes des rayons sous leur juridiction.

C) Pour les autres employés, en plus de bénéficier d'échelles de salaire allant jusqu'à 5 ans de service, les augmentations générales des salaires sont réparties comme suit: de 20 ans et plus de service: \$8.00 par semaine; de 10 ans et plus de service: \$7.00 par semaine; de 5 ans et plus: \$6.00; de 2 ans et plus: \$3.00 par semaine; de 1 an de service: \$2.00; de moins d'un an: \$1.00.

Pour les employés qui bénéficieront d'augmentations supérieures à celles de leur échelle de salaire, ces augmentations sont reportées au 1er lundi de février 1957 sans rétroactivité.

D) Changement de mode de rémunération pour les employés qui vendent dans les rayons spéciaux (ameublements).

Etablissement d'une échelle de salaire allant de \$45.00 à \$55.00 par semaine plus un pourcentage de commission de 2% sur leurs ventes.

Auparavant leur revenu provenait seulement d'un pourcentage de commission avec une avance à toutes les semaines.

Indépendamment des salaires de l'échelle, un employé de ces rayons qui, d'après son chiffre d'affaires de 1955 se trouverait à dépasser le salaire fixé par l'échelle, peut recevoir un salaire qui peut aller jusqu'à un niveau de \$75.00.

E) Etablissement de deux nouvelles échelles pour des rayons dits "intermédiaires".

Une échelle de \$33.00 à \$43.00 et une de \$30.00 à \$40.00 et une échelle de base pour les autres rayons de \$28.00 à \$38.00. Les employés de ces rayons reçoivent en plus, 1% de commission sur leurs ventes.

F) Echelle de base pour les employés de département de services: \$30.00 à \$40.00. Echelle de base pour les employés de bureau: \$29.00 à \$39.00.

En plus de ces échelles de base, la convention comprend plus d'une centaine d'échelles de salaires selon d'autres catégories professionnelles, allant jusqu'à des échelles de \$55.00 à \$65.00.

G) Nouveaux avantages

a) Sécurité syndicale: la formule Rand s'appliquant à tout employé dès qu'il a (1) mois de service;

b) 4 semaines de vacances pour les employés de 25 ans et plus de service;

c) Entente pour favoriser l'épar-

(Suite à la page 7)

L'unité du mouvement plus forte que jamais

Les Journées d'études des Permanents syndicaux qui se sont tenues du 9 au 12 mai dernier, et qui réunissaient 75 permanents de la CTCC, ont démontré une fois de plus l'unité de pensée qui existe dans le mouvement quant aux objectifs fondamentaux poursuivis.

A l'ouverture des journées d'étude, le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., a passé en revue les décisions prises par le Congrès général de l'automne dernier et par le Comité plénier du mois de mars.

Le but des journées d'étude était d'étudier les répercussions de ces décisions sur le travail des Permanents syndicaux. Nos lecteurs n'ignorent pas que la C.T.C.C. et ses différents corps affiliés emploient actuellement plus d'une centaine de Permanents syndicaux dont la tâche est de défendre les intérêts des travailleurs, soit en organisant de nouveaux syndicats, soit en négociant des conventions collectives de travail, ou en organisant des programmes d'éducation, etc.

La C.T.C.C. est un mouvement démocratique, il est donc normal et souhaitable qu'une franche discussion ait lieu à tous les paliers du mouvement en vue de découvrir les initiatives les meilleures pour le bien-être des travailleurs. Il est cependant remarquable de constater que devant un problème sérieux, les officiers, les permanents et les membres savent rechercher l'unité de pensée et d'action qui

s'imposent. Une atmosphère de compréhension réciproque a marqué de la première à la dernière minute les journées d'étude de la fin de semaine dernière à la Maison Montmorency.

Les principaux problèmes passés en revue par les permanents syndicaux concernaient les améliorations, prévues depuis quelque temps déjà, aux structures internes de notre mouvement ainsi que l'attitude de la C.T.C.C. en regard du problème de l'unité syndicale.

Cette fin de semaine d'étude à l'intention du personnel n'avait évidemment pas pour but de conduire à des décisions car c'est là un privilège qui revient aux réunions constitutionnelles. Les échanges de vues ont cependant permis aux permanents syndicaux de se mettre d'accord sur plusieurs aspects techniques concernant: les campagnes d'organisation à entreprendre, la négociation des conventions collectives, les moyens à prendre pour assurer le respect de ces conventions.

Pour l'information de notre lecteur nous donnons ci-après les principales suggestions adoptées à l'unanimité à l'issue des journées d'études:

1—Dans l'élaboration du projet définitif de réformes de structures, il y aurait lieu de prévoir:

1° la coordination entre les activités des différents services.

2° la spécialisation du personnel,

en vue d'assurer une réponse à tous les besoins.

3° un Centre de Recherches et de Documentation qui mette à la disposition de tous les organismes affiliés:

a) les renseignements acquis au cours des négociations dans tous les syndicats.

b) toute la documentation susceptible d'aider aux négociations.

2—En ce qui concerne les négociations collectives, les permanents sont d'avis que la répartition actuelle des responsabilités ne donne pas entière satisfaction à tous les syndiqués.

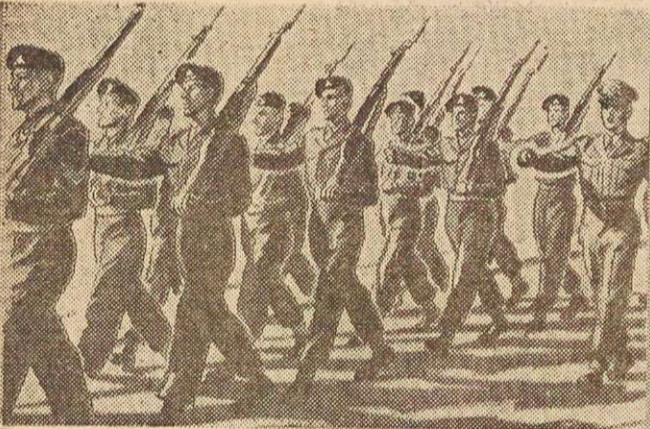
3—Les permanents espèrent que le prochain Congrès général de la C.T.C.C. pourra faire une étude approfondie du projet de réformes des structures et qu'à cette fin les délégués pourront se réunir en six groupes représentant autant de secteurs économiques et consacrer une journée à l'étude du projet.

4—Les permanents reconnaissent que la négociation collective ne peut répondre à tous les problèmes que le régime économique et politique actuel pose aux travailleurs. Le contrat collectif permet aux travailleurs de sauvegarder leurs intérêts quant aux conditions de travail mais le syndicalisme doit aussi assumer les autres aspirations des travailleurs et principalement: leur assurer une place dans la société en reformant le régime économique et social actuel.

pour vos fils de 16 ans *Une formation de choix*

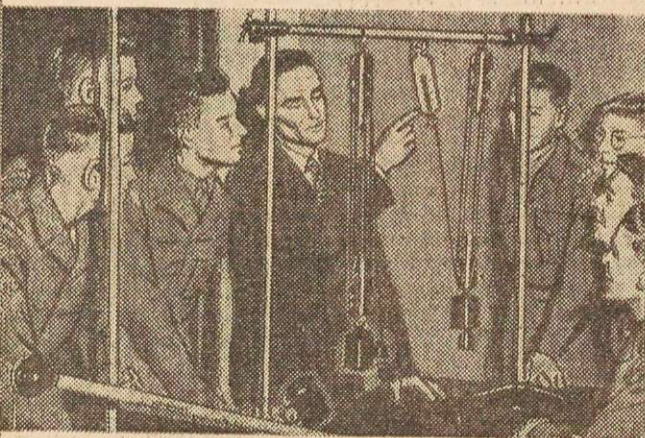
L'Armée canadienne, par ses cours d'apprentissage, offre aux jeunes gens de seize ans l'occasion de poursuivre leurs études, d'apprendre une spécialité technique, de bien gagner leur vie au service du pays — et enfin de se faire une belle carrière.

Les candidats qui ne parlent que le français sont enrôlés dans l'Intendance militaire (RCASC), pour y devenir commis d'administration ou chauffeurs de véhicule automobile. Ceux qui sont bilingues peuvent s'enrôler dans un autre corps, en vue d'y apprendre une des dix-neuf spécialités que l'Armée offre aux apprentis-soldats.



Entraînement militaire.

L'entraînement donne une connaissance solide des sujets militaires élémentaires.



Un expert à l'oeuvre.

Un instructeur civil dirige les étudiants dans une expérience en mécanique.

L'apprenti-soldat reçoit:

- une solide formation technique dans l'une des nombreuses spécialités de l'Armée
- un cours d'études qui l'aide dans sa spécialité et le rend apte à monter en grade
- l'instruction militaire générale du soldat canadien.

L'apprenti-soldat jouit de tous les privilèges de l'Armée: il a notamment 30 jours de vacances payées par année. Il touche la demi-solde jusqu'à son 17^e anniversaire de naissance, alors qu'il reçoit la paye entière du soldat. Pour être admis, il faut avoir au moins 16 ans, mais n'avoir pas encore 17, et avoir terminé sa 8^e année d'études (7^e dans le Québec).

Après l'entrevue, ceux qui sont acceptés sont priés de se présenter pour l'entraînement le 11 juillet ou le 14 septembre, selon qu'ils doivent suivre le cours en français ou en anglais. Il faut donc faire sa demande dès maintenant. Demandez la brochure sur le Programme d'instruction à l'intention des apprentis-soldats, au centre de recrutement le plus proche. Écrivez, téléphonez ou présentez-vous en personne.

VOTRE ARMÉE

Centres de recrutement
772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
Dépôt des effectifs No 3, 3 Côte de la Citadelle, Québec
59, rue Albert, Ottawa

LA RESISTANCE OUVRIERE S'AFFIRME A LA DOMINION TEXTILE



Les piqueteurs à l'usine de la Dominion Textile de Sherbrooke montent aussi la garde auprès des voies d'évitement de la compagnie pour empêcher les livraisons d'huile ou l'expédition de marchandises.



C'est le calme plat aux alentours de la filature de la Dominion Textile de Drummondville où les piqueteurs font le guet. Le retour au travail ne se fera que s'il y a signature d'une convention collective, nous dit-on.

GREVE A LA DOMINION TEXTILE

LES TISSERANDS REPONDENT A L'ATTITUDE PROVOCANTE DE LA DOMINION TEXTILE

Les lecteurs du Travail sont au courant depuis longtemps de l'état de conflit qui sévit à la Dominion Textile. Ils savent que leurs tisserands de Sherbrooke, Montmorency, Drummondville et Magog sont sans contrat depuis deux ans. On leur a parlé de la lutte entreprise en décembre dernier par ces ouvriers, à la suite du rejet de la sentence arbitrale.

Depuis le début de l'hiver, de nombreuses tentatives de régler le problème par voie de négociations ont été faites. Pendant ce temps, les travailleurs de la Dominion Textile manifestaient leur mécontentement en ralentissant la production—c'est-à-dire en ramenant le travail à son niveau normal.

Certes, la Fédération du Textile et la C.T.C.C. envisageaient la possibilité d'une grève, puisqu'aux journées plénières de la M.T.C.C. en mars dernier, un prélèvement spécial "per capita" de \$1. par mois fut voté. Mais les agents négociateurs du syndicat de la Dominion Textile n'entendaient recourir à la grève qu'en dernier ressort: c'est-à-dire après épuisement de toutes les possibilités de négociation. Logiquement l'arrêt du travail

aurait dû suivre la rupture définitive des négociations.

Or, au moment même où dans un dernier effort de conciliation le syndicat demande et obtient l'intervention du ministre du Travail, la grève éclate successivement en l'espace de deux semaines à Drummondville, Magog et Sherbrooke. Comment expliquer cette situation inattendue?

Souignons d'abord qu'en aucun cas, ni la C.T.C.C. ni la Fédération du Textile

n'ont donné l'ordre de grève. Dans les trois cas, le processus fut identique. A Drummondville comme à Magog et à Sherbrooke, l'arrêt du travail se produisit spontanément dans un département et donna lieu à un ordre de grève pour toute l'usine de la part du syndicat local. Coïncidence? Si on veut. Il reste que dans ces trois moulins, une situation identique avait été créée qui provoqua partout le même résultat. Quelle était cette situation?

Le premier fait à considérer c'est que dans les quatre moulins les ouvriers désirent un contrat, qu'ils luttent pour l'obtenir depuis des mois, qu'ils envisagent la grève au cas d'échec des négociations. Mais quelle que fut leur impatience, les travailleurs de Dominion Textile avaient été prévenus par leurs chefs syndicaux d'attendre l'ordre de grève et ils étaient disposés à le faire. La situation actuelle prouve que la plan d'action de la C.T.C.C. et de la Fédération a été bouleversé.

Par qui?

Par la Dominion Textile elle-même. Les circonstances de l'arrêt de travail à Drummondville, Magog et



Un groupe de piqueteurs devant l'usine de la Dominion Textile de Magog, dimanche dernier. Environ deux mille travailleurs sont en grève à cette usine.

Sherbrooke l'indiquent clairement.

A Drummondville

Le 27 avril, à Drummondville, les ouvriers quittent le travail parce qu'un représentant syndical était menacé de renvoi. La Compagnie n'ignorait certes pas que dans l'état d'extrême tension qui existait à Drummondville, une telle menace pouvait provoquer des réactions assez fortes. Mais il ne pouvait s'agir d'une simple gaffe de leur part. Le lendemain, Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C., se rend sur les lieux et explique aux travailleurs que cette grève est pour le moins prématurée, qu'il vaut mieux retourner au travail pour le temps que durent les négociations.

Le retour au travail fut voté. Mais la Compagnie fit savoir aux ouvriers qu'elle fermait ses por-

tes jusqu'à la signature du contrat. Cette attitude agressive eut pour effet d'augmenter la tension dans les autres moulins. C'était à prévoir et la Compagnie l'avait sans aucun doute prévu.

Nouveau raidissement

Par la suite, à Magog et à Sherbrooke, la Compagnie ajoute à l'exaspération des travailleurs par un nouveau raidissement de son attitude: les augmentations de tâches sont plus fréquentes et plus lourdes, on abuse des séances de "time study" qui énervent les ouvriers, l'arrogance des contremaîtres est à son comble. La Compagnie entretient soigneusement une situation explosive dans ses moulins. Les représentants syndicaux reçoivent continuellement des plaintes des travailleurs et travaillent jour et nuit pour persuader ces hommes et ces femmes exaspérés d'atten-

(Suite à la page 6)



A sa sortie de l'usine, un employé que le syndicat autorise à entrer sur le terrain de la compagnie à Magog pour effectuer des réparations importantes, se fait fouiller minutieusement par les piqueteurs.

Comment fonctionne l'action politique syndicale en G.-B.

Avant qu'une union affiliée au TUC ne puisse faire de l'action politique, elle doit faire approuver cette décision par un vote majoritaire de ses membres. Si cette réglementation est approuvée par la majorité des membres, elle est ensuite soumise à un registraire nommé par le Parlement.

Dès cet instant, l'union doit créer un compte séparé car elle ne peut utiliser ses fonds ordinaires pour des fins politiques: dans ce compte séparé vont les fonds recueillis qui ne servent pas pour des fins industrielles. Aucun syndiqué n'est obligé de contribuer au fonds politique. Le membre qui veut s'abstenir n'a qu'à signer une formule à cet effet.

A même son fonds politique, l'union décide quel parti elle va soutenir et rien ne dit que ce sera le Labour Party, bien que les circonstances historiques aient voulu que ce soit ce parti qui ait bénéficié de la faveur des trade-unionistes.

Les fonds trade-unionistes fournissent la plus grande partie des recettes du parti; en retour, les unionistes ont le droit de déléguer leurs membres au congrès du parti, d'élire 12 des leurs sur un exécutif de 25 et de présenter des motions en vue de façonner la politique du parti. Par ailleurs, l'union a le pouvoir d'aider financièrement tous les candidats locaux qu'elle veut appuyer.

Lors des élections de 1955, 96 des 128 députés travaillistes retournés à leurs sièges avaient l'appui officiel des trade-unionistes.

Les trade-unions continuent de s'occuper de politique aujourd'hui pour les mêmes raisons qui avaient motivé leur décision il y a des décades.

A la recherche de la justice pour leurs membres, elles pensent encore que les députés qu'elles envoient au Parlement peuvent les faire progresser économiquement et socialement quand cela devient impossible par le truchement des négociations collectives avec les employeurs.

Parmi les résultats obtenus, signalons la liberté syndicale, la limitation des heures de travail pour les femmes et les enfants, des services sociaux pour tous, l'assurance-santé et une politique visant au plein emploi.

Cela ne veut pas dire que les trade-unionistes ont déclaré la guerre au gouvernement actuel. En 1951, alors que les conservateurs prirent le pouvoir, le TUC a ainsi défini ses positions: "Nous réaffirmons notre volonté de travailler avec le gouvernement au pouvoir et, au moyen de consultation avec les ministres et les dirigeants de l'industrie, de trouver des solutions pratiques aux problèmes économiques de la nation."

En terminant, le TUC se réservait le droit d'appuyer ou de combattre les mesures gouvernementales selon qu'il les jugerait bonnes ou mauvaises à l'égard des intérêts de la nation.

Il est à souligner que les consultations ont toujours existé entre le TUC et le gouvernement actuel et que les membres du TUC ont été invités par le parti conservateur à siéger sur des comités relatifs à la production, le travail, les assurances sociales, la santé et l'épargne. Ces consultations qui ont débuté pendant la guerre, continuent en temps de paix pour le progrès du travail organisé et pour démontrer le rôle politique que peut jouer le syndicalisme.

14e congrès de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire à St-Jean, les 16, 17 et 18 juin

Le 14e congrès de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire aura lieu à St-Jean, les 16, 17 et 18 juin prochain dans les salles de la Centrale Catholique de cette ville.

Les délibérations proprement dites débiteront à 2.00 p.m. le samedi 16 juin alors que le président de la Fédération, M. Donat Gauthier, ouvrira le congrès.

Au cours de l'avant-midi du même jour auront lieu l'inscription des délégués à 9.00 a.m. ainsi que la réunion des divers comités qui siégeront à partir de 10.00 a.m.

Après la séance de l'après-midi, il y aura banquet au club de golf de St-Jean et une soirée

récréative au même endroit dans la soirée.

Le lundi matin, on terminera les affaires commencées et l'on fera ensuite la visite des établissements de "Chatelaine Hosiers" à 11.15 a.m.

Le congrès se terminera dans l'après-midi par l'élection des officiers à 2.00 p.m.

Le dimanche, à 10.00, on épuisera les items de la première séance jusqu'à 11.45 alors qu'il y aura une messe pour les délégués.

Dans l'après-midi du même jour, on étudiera le feuillet des résolutions et les rapports des comités du congrès.

Les tisserands répondent...

(Suite de la page 5)

dre, de ne pas faire la grève.

Mais la tension est à son comble. On sait maintenant que le moindre incident pourra tout déclencher.

Et l'inévitable se produit.

C'est d'abord le 8 mai à Magog. La Compagnie qui connaît l'effet désastreux du "time study" sur les ouvriers décide de faire une étude sur tout le département du "pliage". Les représentants syndicaux, prévoyant une réaction hostile des syndiqués, proposent à la Compagnie de faire ces études sur un groupe restreint de 5 travailleurs. La réponse "conciliante" de la Compagnie arrive: "Nous ferons ces études sur tout le département ou vous serez considérés comme grévistes."

La réaction ouvrière

La réaction ouvrière est immédiate. Les machines s'arrêtent. Trois minutes plus tard, le département est vide. Les travailleurs des départements voisins quittent aussi le travail par solidarité. Le syndicat local n'a plus le choix. Il donne l'ordre de grève. Une heure plus tard, l'usine est complètement désertée.

Le lendemain, 9 mai, à Sherbrooke, dans le département le plus "explosif" de l'usine, un homme est congédié. Et pas n'importe lequel: l'un des ouvriers les plus en vue du département, estimé de tous ses confrères, connu pour ses activités syndicales. Prétexte: travail trop lent.

Le délégué départemental discute avec le représentant de la

Compagnie pendant une heure pour faire changer cette décision.

La D.T. demeure implacable. Quelques minutes plus tard, tout le département du pliage était en grève. Le syndicat local déclara l'arrêt du travail. Cette fois-ci, la provocation avait été encore plus évidente qu'à Magog et à Drummondville. Aucun doute possible: c'est la Dominion Textile qui avait provoqué la grève dans ses trois moulins.

Evidemment, il est toujours inquiétant de voir une Compagnie provoquer la grève. Si elle la provoque, c'est qu'elle y voit un avantage. Reste à savoir si elle a raison d'y voir un avantage.

Pourquoi la Dominion Textile a-t-elle voulu cette triple grève? L'explication est rassurante.

En premier lieu, la Compagnie est exaspérée par le ralentissement systématique de la production, pratiqué par ses ouvriers depuis décembre dernier. Elle réussit à accumuler de gros profits en faisant travailler ses employés à un rythme ultra-rapide, grâce au plan boni. A partir du moment où l'ouvrier décide de travailler à un rythme normal, il perd un peu d'argent mais la Compagnie en perd bien davantage. Les pertes qu'elle subit de cette façon sont plus difficiles à évaluer, plus imprévisibles que par exemple les pertes occasionnées par une grève. Avec le ralentissement de la production, non seulement la Compagnie perdait de l'argent, mais elle perdait le contrôle de sa production. Pour mettre fin à cet état de choses, la Dominion Textile avait deux moyens à sa disposition: ou

bien accepter le contrat désiré par les syndiqués ou bien passer à la lutte ouverte.

Certes, la grève n'est pas souhaitable pour une entreprise en plein essor. Pour s'y résoudre, il faut qu'elle ait tablé sur la faiblesse du syndicat. En provoquant la grève, la Compagnie a prouvé qu'elle ne voulait pas accéder aux revendications du syndicat. Elle a mésestimé les forces de la C.T.C.C., elle a poussé ses ouvriers à la grève dans l'espoir de les affamer d'ici peu de temps et de leur imposer alors ses conditions à elle.

La situation est maintenant bien définie. La Dominion Textile s'est résolue à la grève parce qu'elle ne veut pas améliorer le sort de ses ouvriers et qu'elle s'imagine en venir à bout rapidement.

La Dominion Textile a joué là un jeu dangereux. Un jeu qui lui sera fatal — parce que ses ouvriers ne seront pas seuls dans la bataille. Ils seront soutenus par toute la Fédération du Textile et par les 100,000 travailleurs de la C.T.C.C. Le conflit de la Dominion Textile dépasse largement les 5,000 ouvriers qui y sont directement impliqués. C'est maintenant la bataille de tous les syndiqués C.T.C.C. Non seulement parce qu'ils doivent tenir l'engagement qu'ils ont pris en mars dernier, mais parce qu'une défaite infligée à la Dominion Textile sera un gage de force pour la C.T.C.C. et qu'un mouvement ouvrier fort tient tous les employeurs en respect.

Adèle LAUZON.

Appui de la Société St-Jean-Baptiste aux grévistes de Magog

Voici le texte d'une lettre démontrant que les grévistes de la Dominion Textile ont l'appui du public en général. Par exemple, la Société Saint-Jean-Baptiste, section Saint-Jean-Bosco de Magog, vient d'encourager les tisserands de cette ville à revendiquer leurs droits et de féliciter le syndicat pour son attitude ferme:

M. Raoul Gaouette,
Magog 25 avril 1956.
président,
Syndicat Catholique
des Ouvriers du Textile
de Magog Inc.

Monsieur le président,
Comme secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, section St-Jean-Bosco, je suis autorisé par le Comité exécutif, de faire parvenir copie d'une résolution des procès-verbaux passés lors de notre assemblée du 19 avril, à savoir:

1—Attendu que les membres de la Société St-Jean-Baptiste section St-Jean-Bosco forte de 300 membres sont en majorité ouvriers et font partie du Syndicat Catholique;

2—Attendu que tous les ouvriers sont à l'heure actuelle dans une impasse pénible, intolérable même, par le refus de la compagnie

D.T.C. à accorder de meilleures conditions de travail à tous;

3—Attendu, d'après certains paragraphes et directives contenues dans la lettre pastorale, se lisant comme suit:

"Que tous les citoyens de bonne volonté ne devraient se montrer sourds aux appels de la classe ouvrière."

Il est résolu et adopté à l'unanimité que nous de la Société St-Jean-Baptiste, section St-Jean-Bosco considérons les demandes des ouvriers justes et raisonnables et les encourageons à revendiquer leurs droits et à supporter dans la paix et dans l'ordre tout ce qui peut découler d'une telle demande.

Veillez croire M. le président à notre sincère encouragement et félicitations au Comité Exécutif du Syndi-

cat, sans oublier votre organisateur M. J.-P. Coulombe du gigantesque travail accompli par vous tous, et espérons que ce dur labeur sera couronné d'un réel succès.

Croyez-nous vos obligés.
Société St-Jean-Baptiste,
Section St-Jean-Bosco,
par Alexandre Moquin, sec.,
3-, Tupper,
Magog.

SHERBROOKE

Sous la présidence de M. Evangeliste Moreau, agent d'affaires, l'Association des Employés du Caoutchouc de Sherbrooke procéda, le 6 mai dernier à l'élection de ses officiers pour l'année 1956-57. Ont été élus MM. Florent Boisvert, président; Henri Nadeau, 1er vice-président; Lionel Blondeau, 2e vice-président; Grégoire Goulet, trésorier; Florian Cayer, secrétaire; Irénée Muir, Paul Perron et Hervé Lessard, directeurs.

Convention avantageuse signée...

(Suite de la page 3)

- g) Réduction des heures de travail à 40 heures par semaine pour les chauffeurs de camions et leurs aides;
- h) Allocations de repas augmentées;
- i) Temps supplémentaire réparti équitablement par voie de rotation partout où c'est possible;
- j) L'entente favorise les trans-
- unique dont la sentence lie les parties durant l'existence de la convention;
- f) Système d'arbitrage: arbitre

ferts et les promotions au sein même des employés.

Ont signé la convention le 11 mai 1956: M. Raymond Dupuis, C.R., Président, et M. J-Emile Boucher, vice-président exécutif, en charge du personnel et gérant général, pour la maison Dupuis Frères.

MM. Jean Riopel, président du Syndicat et président de la Section Dupuis (magasin), Maurice Rivard, président de la Section Dupuis (Comptoir Postal), Emile Vadeboncoeur, secrétaire de la Section Dupuis (Comptoir Postal) et Mlle Thérèse Desforges, secrétaire de la Section Dupuis (Magasin) ont signé pour le syndicat.

L'ACTUALITÉ

dans les



Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Négociations en cours

M. Paul Laframboise, agent d'affaires de l'union et Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC et M. Jean Robert Ouellet, ont rencontré les représentants de la compagnie pour discuter des changements à apporter à l'article 18, paragraphe H de la convention collective de travail. Une entente a été conclue entre les parties et un rapport détaillé sera donné au cours de l'assemblée générale du 22 mai.

Assemblée générale

Tel qu'annoncé dans l'édition précédente du journal Le Travail, l'assemblée générale de l'union aura lieu mardi, le 22 mai à 5.00 dans les locaux de l'union. Au cours de cette assemblée, l'agent d'affaires du syndicat M. Paul Laframboise, aura d'importantes communications à faire aux membres. Toutes les délibérations de l'assemblée se

feront dans les deux langues et l'agenda de l'assemblée permettra de terminer cette assemblée à une heure raisonnable tout en laissant à tous la liberté d'exprimer leur opinion.

Rumeurs fondées

Jeudi dernier, les officiers de la Canadian Vickers ont signé un contrat leur accordant la construction d'un transport de 20,000 tonnes pour le compte de la Saguenay Terminals.

Ce navire dont la longueur sera de 700 pieds et la largeur de 42 pieds sera le plus gros jamais construit à Montréal. Nous avons aussi appris que la compagnie avait reçu des demandes pour la construction de deux drageurs. Enfin on a demandé à la compagnie des soumissions pour la fabrication d'équipement pour l'industrie chimique pour un montant de deux millions de dollars.

Travail de réparations

Le Canadian Cruiser vient d'entrer en cale-sèche pour d'importantes réparations dont le remplacement de l'arbre de couche du navire, ce qui laisse entrevoir beaucoup de travail supplémentaire.

Membre malade

Le confrère Wilfrid Martin du département 112 a été hospitalisé dernièrement à l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc à la suite d'une crise cardiaque. Comme notre confrère sera hospitalisé pendant une certaine période, ses confrères de travail voudront sans doute lui faire une visite.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

La Tuque

Le 6 mai dernier, le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque choisissait ses officiers pour l'année 1956-57. Ont été élus: MM. Loyola Ménard, président; Edmond Renaud, 1er vice-président; Pierre Bertrand, 2e vice-président; Laurent Lortie, secrétaire-archiviste; Georges Grefard, assistant-secrétaire-archiviste; Paul-Emile Gauthier, secrétaire-correspondant; Léo Laforce, trésorier; Maurice Dion, secrétaire-trésorier; Delphis Thérberge, gardien; Armand Girard, sentinelle et Henri Dufour, organisateur.



Faites sa connaissance

Le gérant de votre banque est très abordable et vous trouverez votre avantage à discuter vos affaires avec lui. Non seulement parce qu'il en sait long en matière de banque, mais encore parce que vous pouvez compter que ses connaissances et son expérience sont à votre disposition.

A ses yeux, la banque ne consiste pas uniquement dans le maniement de l'argent et l'inscription de chiffres dans un grand livre. La banque est pour lui l'occasion de collaborer avec chaque client, de vous aider à résoudre vos problèmes et à réaliser vos espoirs et vos projets.

Il a été formé en vue de vous être utile et il en recherche sans cesse le moyen. Vous verrez que c'est un homme que vous avez intérêt à connaître.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit" 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIE ALLIÉE CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

Dominion Textile Strike Closes Three Mills

The third of the Dominion Textile Company's mills was closed last Friday when employees walked off the job at the Sherbrooke plant.

The strike culminated from the company firing an employee whom they classified as a "doffer" for "not running his machine properly".

The other strikes are at the Magog and the Drummondville mills. More than 4,000 employees who are members of the Textile Workers Union CCCL are involved.

At the time of going to press the mills at Montmorency, are still operating.

Workers at the Sherbrooke mill number about 950. Picket lines have been set-up and the whole plant is closed down. The Magog mill strike was called last Tuesday.

The strike at the Drummondville plant has been in progress since April 27.

Vehicles leaving the Sherbrooke plant were stopped by pickets, but were allowed to leave only after being searched and found empty.

A spokesman for the National Federation of Textile Workers CCCL said workers in the folding room of the print works at the Magog mill walked out when five fellow workers were ordered out over a dispute which arose.

Workers in other sections followed suit and were later joined by employees in the cotton mill.

The union has announced that this latter action is not a strike but a sympathy walkout and have placed pickets at their posts.

At the time of writing no violence has occurred.

In Montreal an arbitration board is hearing claims in a dispute between the Dominion Textile Company and another union, the United Textile Workers of America (CLC).

Mr. Jean Marchand, secretary general of the CCCL Union was in Quebec last week and presented the provincial labor department with union proposals concerning the labor dispute at four Dominion Textile Company mills in the province. Mr. Marchand met with the provincial Minister of Labor the Honorable Antonio Barrette to discuss the situation

A Putrescent Decision For Paper Mill Workers

The recent arbitration decision handed down in the case of Price Brothers and the CCCL union representing employees of the company's mills at Kenogami, Jonquiere and Riverhead does nothing but confirm what is already known.

The arbitration system in the Province of Quebec which was set up to regulate differences in labor disputes constitutes nothing but a dilatory measure, slow and inactive which holds back and delays a satisfactory conclusion to the solution of labor disputes.

The decision rendered by C. N. Dorion of Quebec, clerk of the Peace Office and who acted as president of the tribunal with lawyer Jacques Flynn who acted for the patronal side was putrid all the way down the line.

Apart from refusing the workers a salary increase or the equal of what they were earning in 1952, "the president of the tribunal and his colleague, the patronal representative" to quote the text of the decision even rejected the union demand for the check-off system.

In Price Brothers paper mills even if the workers are ready and willing to sign union affiliation cards, the company will not retain union contributions thanks to the "liberty loving" Dorion-Flynn duo.

But these two dispensers of justice are obliged to pay their yearly dues to remain members of the Bar Association if they wish to earn their living in the legal profession.

This union demand was only that the company retain union dues at source with written authorization from the workers.

Lawyer Robert Auclair, representing the CCCL union explained that considering the isolated region in which many employees perform their jobs, being 20 miles from a church or shopping facilities, the union demand for a salary increase of \$3.00 weekly above the general demand of 10% was certainly not unreasonable.

and later announced it is up to the Minister to decide the next move. The Minister has previously agreed to intervene in the dispute.

At the company plants in Magog and Drummondville and

Sherbrooke, a total of 4,100 workers are already on strike and another 1,400 employees at Montmorency have voted in favor of strike action. The overall dispute concerns various matters, including wages.

Convention Dates Announced

The National Clothing Federation CCCL will hold its annual convention in the city of Victoriaville next month.

This was announced following a meeting of the Federal Assembly last Saturday.

Announcement has also been made that the National Federation of Commerce has decided that their annual convention will be held in Chicoutimi the 7, 8 and 9 of July.

The Clothing Federation which has 17 affiliated locals will have 55 official delegates attending their annual congress.

To date we have received notification from seven Federations of the dates set for their conventions.

Here is the list of approaching conventions to be held during the summer months:

The Federation of Printing

Trades at Hull 25, 26 and 27 May.

The Federation of Woodworkers at Maison Montmorency, June 8, 9 and 10.

The National Chemical Federation at Shawinigan June 8 and 9.

The National Federation of Full Fashioned and Circular Hosiery Employees at St. John June 16, 17 and 18.

The National Clothing Federation at Victoriaville 28, 29, 30 June and July 1.

The Federation of Barbers and Hairdressers at Sorel July 1 and 2.

The National Federation of Commercial Employees at Chicoutimi July 7, 8 and 9.

Convention dates of other Federations will be announced in future editions of Le Travail.

40,000 CARDS TO BE SIGNED

About 40,000 union members belonging to some 150 locals of the CCCL have failed to sign their cards requesting the mailing of Le Travail to their places of residence. This negligence or oversight on their part will cost the newspaper \$10,000 yearly. We ask those responsible for the signing of these request cards to please do not delay any longer, but to send in their returns immediately to:

LE TRAVAIL,
3227 St. Lawrence Blvd.
Montreal, Que.

HIPYARD

NEWS & VIEWS

UNION-COMPANY MEETING

Paul Laframboise, business agent for the National Union of Vickers Employees CCCL and Jean Paul Geoffroy, CCCL legal adviser with Robert Ouellette met with company officials to discuss suggested changes in Article 18-paragraph "H" of the collective labor agreement.

An understanding was reached between union and company on the proposed changes and a detailed report will be given members at the next general membership meeting.

GENERAL MEMBERSHIP MEETING

As announced in last week's issue of Le Travail, the date of the next general membership meeting has been set for Tuesday May 22 at 5.00 p.m.

The change from the regular 3rd Monday for these meetings is due to the Victoria Day holiday occurring on Monday 21.

At this meeting an important announcement will be made by business agent Paul Laframboise.

Several other vital and important matters will come up for membership discussion and approval.

The meeting will be bilingual and although a full agenda is slated members are assured of an early adjournment. Plan to attend.

RUMORS HAD FOUNDATION

Last Thursday night a contract was signed awarding Canadian Vickers the job for the building of a 20,000-ton ore carrier to be built for Saguenay Terminals Limited.

The vessel whose length is reported to be 700 feet with a 42-foot beam will be the largest

ever to be built in a Montreal shipyard.

It is reported that the company has also secured orders for the construction of two dragger dredges.

Another contract in the offing is one for the construction of industrial chemical equipment costing \$2,000,000.

When operations on these contracts commence the yard and shops should be humming with activity.

SAFETY POINTER

It would be to everybody's benefit if, when an employee discovers a safety hazard on company property, he would report such hazard immediately to the Safety Committee.

His co-operation in this matter would be greatly appreciated and it could be the means of averting a serious accident.

Be alert and do not hesitate to report any Safety hazards you may come upon.

BIG REPAIR JOB

The dry docks are busy places these days when the latest visitor, the Canadian Cruiser docked for extensive repairs.

One big undertaking is the repairing and replacing of a crankshaft in the vessel.

A lot of overtime work will be done to get this big ship running again.

MEMBER ILL

Popular Wilfrid Martin of Department 112 has been confined to Ste. Jeanne d'Arc Hospital on St. Urbain and Prince Arthur Streets suffering from a cardiac ailment.

Brother Martin will be hospitalized for some time and would welcome a visit from his fellow workers.

Chicoutimi

Agreement Reached With United Auto Parts

Agreement has been reached between the Union of Mechanics and Garage Employees of Chicoutimi CCCL and their employers United Auto Parts (Saguenay) Limited for the signing of the first collective labor agreement between both parties. The agreement was accomplished after a few meetings of direct negotiations and a single meeting of conciliation.

From the signing of the contract the regular weekly work hours will be reduced from 52 hours to 49 hours, with no further Friday night work.

Another benefit secured for the workers are 12 paid holidays a year and two weeks vacations after three years service with the company.

A good grievance plan has been set-up for the workers which promises smooth sailing when a dispute arises.

The contract will remain in force for one year from Feb-

ruary 1 1956 until February 1 1957.

Employees will receive retroactive pay from February 1, 1956, in amounts from \$2.50 to \$10.00 weekly.

Dupuis Store Gives Raises

A labor contract providing for weekly pay increases ranging from \$2 to \$10, depending upon seniority, has been signed by Dupuis Freres Ltee, and Montreal Retail Sales Employees' Union (CCCL), representing 1,200 employees.

The two-year contract is retroactive to last Jan. 28 and the 40-hour week, already in effect with most employees, will be extended to cover the store's truck drivers.